

BO Montélimar

POUR AFFICHAGE

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Commune de : MONTBOUCHER SUR JABRON

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Rappel :

Notre personnel et nos prestataires travaillent sur le réseau électrique afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de la distribution d'électricité. Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, nous vous rappelons que si vous deviez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur...), il est obligatoire de couper votre disjoncteur général Enedis en le positionnant sur 0.

Horaires des coupures :

mercredi 7 octobre 2026

de 14h15 à 15h30

Quartiers ou lieux-dits :

365, 445, 565, 595 chemin DE FELISSE

QUARTIER HAYES

QUARTIER GONDILHAC

chemin DE BOISSONNAT

ROUTE DE PUYGIRON

345 chemin DES HAYES

645, 805, 1075, 1455, 10, 870 chemin DE FLACHERE

QUARTIER CONDAMINES

QUARTIER POUYAT

440 chemin DE SOURINE

impasse DES LAVANDES

15, 1010, 785A chemin DE PATIS

QUARTIER LE CONSTANTIN

345, 390, 270B, 270A, 225B, N7 chemin DE ROUSSET

85, 595, 695, 755, 825 chemin DE LA PALISSE

QUARTIER SOURINE

480 QUARTIER FLACHERE

QUARTIER LE PATIS

495, 885, 960 chemin DE GONDILHAC

440, 460 chemin DE LA DISTILLERIE

175 chemin DU CANAL

chemin DE BEAUTHEAC

chemin DU HAUT DE FLACHERIE

205, 140, 260, 490A, 490B chemin DE CONSTANTIN

chemin DES CONDAMINES

180 chemin DU RELAIS

525, 725, 1055 chemin DE LA RAVISATE

285 chemin SAINT ANDRE

chemin DE POUYAT

EARL LES 2 CEDRES/06096

115 impasse DE LA MAGNANERIE

215, 235 chemin DE MAZEL

355, 210, 240, 270 chemin DE LA JONQUETTE

225,	210	chemin	DU	VERMENON
------	-----	--------	----	----------